



FACTURE D'EAU POTABLE

Simplifiez-vous la vie avec le prélèvement automatique !

Vous voulez gagner du temps en n'ayant plus à régler vous-même vos factures d'eau ? Alors souscrivez au prélèvement automatique (prélèvement SEPA). **GRATUIT, SÛR ET SANS CONTRAINTES**, ce moyen de paiement vous allège l'esprit !

VOS AVANTAGES

Une gestion simplifiée

Gagnez du temps et libérez-vous des formalités de règlement de vos factures : le montant de votre facture est débité automatiquement de votre compte bancaire ou postal.

Un règlement facilité

Le prélèvement intervient automatiquement à sa date d'échéance. Vous avez ainsi le temps de vérifier le montant de votre facture avant son règlement effectif et vous évitez les retards de paiement.

Sans engagement

Vous pouvez arrêter le prélèvement automatique à tout moment sur simple demande à la Régie de l'eau potable du Grand Albigeois.

En toute sécurité

Votre compteur est relevé deux fois par an et vous êtes prévenus en cas de surconsommation !

CHOISISSEZ L'OPTION QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX :

LE PAIEMENT À CHAQUE FACTURE

Le montant de vos factures (estimations ou de régularisation) est prélevé automatiquement sur votre compte.

OU

LA MENSUALISATION DE VOS PAIEMENTS

Tous les mois, le même montant est prélevé automatiquement sur votre compte. Le coût annuel de votre eau est étalé sur dix mois, suivi d'un prélèvement de régularisation si nécessaire.

**Pour activer ce service, c'est simple !
Reportez-vous au dos.**



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

